

Département de la Vendée

Commune de LE PERRIER

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation : 18/06/2024
Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de présents : 13
Nombre de votants : 13

Séance N° 04
24/06/2024
Délibération 049/9.1

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre juin à 19 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Mme GODEFROY Rosiane, Maire.

Membres présents : Mesdames GODEFROY Rosiane, BERNARD Béatrice, Mme ARTUS Pauline, PONTOIZEAU Fabienne, BILLET Sabine, BESSEAU Martine, Messieurs MILCENT Jean-Paul, CHAUVIN Yannick, POUGEARD Pierre, CUVILLIER Jean-Claude, ABU AITA Maher, Mr HEMON Christian, Mr DAVID GUILBAUD

Absents excusés : Mme HA Christine, Mme MOURAIN Lisa, Mme HENRIQUES Floriane

Absents : Mr PINEAU Nicolas, Mme HAMELIN Karine, Mr AVERTY Julien,

Monsieur CHAUVIN Yannick a été élu Secrétaire.

OBJET : Renouvellement convention Agence Postale Communale

Madame Le Maire rappelle que la commune a signé une convention avec la Poste en septembre 2005 autorisée par une délibération en date du 20/09/2005 relative à la gestion de l'agence postale communale. Cette convention arrive à échéance le 24 septembre 2024.

La Poste nous a transmis une nouvelle convention d'agence postale incluant des produits complémentaires qui pourront être proposées par l'agence communale et rémunérés au-delà du minimum mensuel garanti à savoir :

- Des pochettes proposant l'accès à certains services notamment « Veiller sur mes parents » et « tablette Ardoiz » pour une clientèle sénior,
- Des abonnements téléphoniques La Poste Mobile ainsi que des téléphones mobiles,
- Et autres produits pouvant être créés

La présente convention propose un renouvellement de 3 ans de l'Agence Postale Communale.

La Commune reste éligible au forfait minimum garanti équivalent à l'indemnité mensuelle versée actuellement (1140 € au 1^{er} janvier 2023 en cours de revalorisation).

Madame Le Maire demande aux membres présents de se prononcer sur le renouvellement de cette nouvelle convention avec La Poste relative à la gestion de l'Agence Postale Communale.

Après avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- Autorise Madame Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce renouvellement de convention.

Fait et Délibéré en Mairie du PERRIER, les
jour, mois et an que dessus,

Et ont tous les membres présents signé au registre des délibérations.

Pour extrait conforme

Madame le Maire

Rosiane GODEFROY



Le Secrétaire de séance
Mr CHAUVIN Yannick

